

étudié à la Chambre non seulement dans sa teneur générale, mais en détail en comité plénier, où il donnera lieu, sans doute, à une discussion considérable, et M. Stewart veut ressasser ce discours ici. Si nous le laissons faire, nous entendrons des discours enflammés durant une quinzaine de jours, et nous en serons encore au même point. Le président des régisseurs est libre de faire une déclaration en n'importe quel temps, en la soumettant au comité, qui pourra la déposer sur le bureau.

Le PRÉSIDENT: Supposons que nous demandions au président et à chacun des membres du Conseil de régie de faire une déclaration écrite qui serait soumise d'avance au président de ce comité puis discutée ici mardi prochain.

M. McLARTY: S'ils le désirent.

Le PRÉSIDENT: S'ils désirent le faire. Et je tiens à vous rappeler que le ministre n'a pas mentionné le nom du président du Conseil de régie dans son discours. Les régisseurs ont été mentionnés. Nous devrions entendre les trois régisseurs.

M. HEAPS: Pourquoi un retard d'une semaine?

Le PRÉSIDENT: Pour leur permettre de préparer leur propre déclaration; afin que nous en prenions connaissance d'avance et que le ministre puisse y répondre.

M. HEAPS: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Je crois que ce n'est que convenable.

M. VIEN: Je demanderais que personne ne soit invité à faire, ou ne puisse faire une déclaration étrangère aux questions relatives à notre enquête. Par conséquent, les régisseurs devraient ne pas s'occuper de questions dont le Comité n'a pas été saisi mais se limiter à celles que mentionne notre ordre de renvoi.

Le PRÉSIDENT: Si nous sommes restreints par notre ordre de renvoi nous n'avons pas le pouvoir de leur demander de faire une déclaration.

M. VIEN: Je vous dirai respectueusement, monsieur le président, que nous avons absolument le droit de demander ou de permettre à un membre quelconque de parler sur n'importe quel sujet qui n'est pas dans notre ordre de renvoi.

M. LABELLE: Allons-nous parler sur les questions soumises au Comité? Dans l'affirmative, je ne vois pas—à moins que mon président ne diffère d'avis avec moi—que nous puissions faire d'autres commentaires que ceux que contiennent les rapports présentés par nous au Parlement. J'aimerais savoir nettement ce que vous attendez de nous.

M. VIEN: Nous ne pouvons demander à aucun témoin de venir ici et de parler sur des questions qui ne sont pas dans l'ordre de renvoi. Monsieur le président, si quelqu'un faisait une déclaration touchant n'importe quel sujet étranger à notre ordre de renvoi, un membre pourrait invoquer le règlement et dire que cette question ne se rapporte pas à l'ordre de renvoi. Je ferai donc observer que toute déclaration doit concerner l'ordre de renvoi exclusivement, ou, si c'est nécessaire, les rapports déjà étudiés par le Comité.

L'hon. M. FULLERTON: Que le Comité me permette de lui dire qu'en ce qui regarde ma déclaration je ne ferai nullement allusion au discours de M. Howe. Je ne le mentionnerai point. Mais, si j'en ai l'occasion, je me propose de traiter de l'administration des Chemins de fer Nationaux du Canada depuis que j'en suis le président—l'administration financière, la coopération, et le reste. Voilà ce dont j'ai l'intention de parler. Je ne veux pas me quereller avec le ministre. Ce ne serait pas dans l'intérêt de nos chemins de fer. Tout cela va leur nuire; c'est inévitable, et le moins il en sera question le mieux ce sera. Mais je voudrais être entendu par quelque comité, peu m'importe que ce soit celui-ci ou un autre. Je crois avoir droit de répondre aux accusations portées contre moi au sujet de mon administration des Chemins de fer Nationaux du Canada. Ce n'est que justice à mon égard.